



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-103595>

Département(s) de publication : **41**

Annonce n° **25-103595**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-89019

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté d'agglomération Territoires vendômois

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20007207200016

Ville : VENDÔME cedex

Code postal : 41106

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 41

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Construction de la filière boues de la STEP de Trôo et extension de la filière boues de la STEP de la Ville-aux-Clers (41)

Code CPV principal - Descripteur principal : 45232422

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet la réalisation des prestations nécessaires à la construction et à l'extension de la filière de traitement des boues des stations d'épuration de Trôo (lot 1) et de la Ville-aux-Clers (lot 2), avec une capacité de traitement respective de 800 et 1700 EH. Le lot n°1 comporte une tranche optionnelle (à chiffrer obligatoirement) définie au DCE. le lot 1 comporte une variante obligatoire (à chiffrer obligatoirement) et la possibilité de proposer une variante libre (exigences minimales fixées au RC). Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée. Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. La consultation ne prévoit pas de prestation supplémentaire éventuelle

Critères d'attribution : Pertinence de la conception générale du process et mode de réalisation des travaux au regard du Cctp : 35% Pertinence de la partie génie civil, sécurité et hygiène au regard du Cctp : 15% Délai d'exécution des travaux : 10% coût des prestations : 40%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 26/09/2025 à 12h00, lire 13/10/2025 à 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/09/2025